



Bruxelles, le 23 avril 2025

Communiqué de presse

Violences conjugales : un an plus tard, où en est le « Pack nouveau départ » ?

Il y a un an, le 23 avril 2024, la Conférence Interministérielle Droits des Femmes clôturait ses travaux, en proposant notamment **la création d'un « pack nouveau départ » pour les victimes de violences conjugales**. Il s'agit, selon les termes du communiqué, d'« *apporter une réponse coordonnée et rapide aux femmes victimes de violences quand elles doivent quitter un conjoint violent* » via un pack qui comprend « *une aide financière d'urgence, une aide juridictionnelle de qualité, gratuite ou à moindre coût, une aide psychologique, une information sur les outils disponibles en termes de protection, et des attentions spécifiques en matière d'emploi* »¹.

Vie Féminine porte la revendication d'un tel dispositif depuis la diffusion en 2022-2023 d'une double étude sur la réparation et la reconstruction des victimes de violences conjugales réalisée par notre mouvement d'éducation permanente féministe au départ de témoignages de femmes concernées². L'an dernier, nous avons donc salué cet engagement de la CIM Droits des Femmes³, tout en restant vigilantes.

¹ Voir les nombreux articles de presse à ce sujet, entre autres : HOVINE, Annick, *Violences intrafamiliales : un « pack nouveau départ » pour les victimes qui doivent quitter un conjoint violent*, La Libre, en ligne <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2024/04/23/violences-intrafamiliales-un-pack-nouveau-depart-pour-les-femmes-qui-doivent-quitter-un-conjoint-violent-B6IMLZXEQNDWZNBGUVAAGT7QWE/>; WERNAERS, Camille, *Le « Pack nouveau départ », une réponse pour les victimes de violences conjugales*, RTBF info (Les Grenades), en ligne <https://www.rtbf.be/article/le-pack-nouveau-depart-une-reponse-pour-les-victimes-de-violences-conjugales-11363838>; *Herstartpakket' moet partners bevrijden uit gewelddadige relaties: "Het is een sprong in het duister"*, De Ochtend, VRT, en ligne <https://www.vrt.be/vrtmax/luister/radio/d/de-ochtend~11-19/de-ochtend~11-27103-0/fragment~f5ae2ac7-44bc-4f4b-91d0-54f763d1dbd8/>

² Cette étude en deux volets est disponible sur notre site : *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective et Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales. Ce que les femmes en disent*, <https://www.viefeminine.be/publications-ressources?antenne=776>

³ Voir notre communiqué en ce sens : *Violences conjugales : Vie Féminine salue le travail de la CIM Droits des femmes sur le « Pack nouveau départ »*, accessible en ligne <https://www.viefeminine.be/violences-conjugales-vie-feminine>

Aujourd'hui, un an après, où est passé ce Pack ? Nous n'en trouvons aucune trace dans la déclaration de politique générale de l'Arizona, ni dans la note d'orientation politique du nouveau ministre en charge de l'égalité des chances, Rob Beenders. Il n'apparaît pas davantage dans les déclarations de politique wallonne, flamande ou de la communauté française, quand bien même le nouveau ministre francophone des droits des femmes, Yves Coppieters (Les Engagés), l'évoque fréquemment dans ses communications.

Nous tenons à rappeler qu'à la table de la CIM Droits des femmes, **dix ministres fédéraux et des entités fédérées se sont engagé-es sur ce « Pack nouveau départ », dont des représentant-es de tous les partis actuellement au pouvoir**, à l'exception des Engagés. En effet, des ministres NVA, MR, CD&V et Vooruit étaient bel et bien présent-es. Il est aujourd'hui du devoir de ces partis de tenir leurs engagements envers les victimes de violences fondées sur le genre.

Nous nous adressons aux ministres à qui incombe directement la compétence de l'égalité des chances : **Monsieur Rob Beenders** pour le gouvernement fédéral, **Madame Caroline Gennez** au gouvernement flamand, et **Monsieur Yves Coppieters** pour le gouvernement wallon et de la communauté française. **Nous attendons de vous un engagement clair** à inscrire dans le prochain Plan d'Action National contre les violences fondées sur le genre (PAN) un « pack nouveau départ » ambitieux, avec un budget suffisant pour répondre aux besoins des victimes, en commençant par une aide financière d'urgence similaire à celle qui existe en France depuis 2023⁴.

Tous les jours, des femmes victimes de violences cherchent les moyens de quitter leur partenaire. Aujourd'hui, elles restent livrées à elles-mêmes, souvent isolées, en situation de grande vulnérabilité, notamment économique. Un dispositif comme le « pack nouveau départ », s'il ne peut « réparer » à lui seul les violences, permettrait à tout le moins de poser certaines conditions matérielles pour que les victimes puissent entamer leur chemin de reconstruction. Pour celles qui ont eu le courage de partir, pour celles qui aujourd'hui vivent encore sous les coups et n'entrevoient que difficilement la porte de sortie, mais aussi pour celles qui ont payé de leur vie leur tentative de se libérer, Vie Féminine continuera de porter cette revendication et se tient à disposition pour travailler à la concrétisation de ce « pack nouveau départ » le plus rapidement possible.

Contact : Elodie Blogie, conseillère politique : conseillère-politique@viefeminine.be ; 0472/125.390.

⁴ *Aide universelle d'urgence et pack nouveau départ*, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations, publié le 6/12/2023, en ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/aide-universelle-durgence-et-pack-nouveau-depart>